



"apiculture nivelles"

N° 110 OCTOBRE 2023

Le petit mot du Rédacteur :

Pour commencer, le thème devenu « assourdissant » parmi les apiculteurs qu'est la chasse et la destruction des nids de frelons asiatiques.

Sans être un inconditionnel du plan de la Région wallonne tel qu'imaginé et mis en œuvre par nos décideurs pour diverses raisons que j'ai déjà évoqué, notamment de ne pas arriver à placer en « porte-à-faux » des groupements d'apiculteurs les uns vis-à-vis des autres, **je me dois souligner que ce plan a le grand mérite d'exister et il apportera de toute façon une aide très appréciable pour nous aider vu la situation.** Il prend cours...maintenant puisque les 18 cercles apicoles des « Apiculteurs aidant les apiculteurs » ont reçu fin octobre le matériel adéquat pour la destruction des nids de frelons.



Pour le détail, je vous renvoie sur le « Butine Info » reçu le 25 octobre que je vous ai envoyé par mail. Il contient toutes les procédures, liens et contacts nécessaires pour le signalement et les appels à l'aide pour neutralisations des nids. Sachons que Nivelles se trouve dans la zone de « l'Abeille du Hain » et que nos voisins de Ittre pourraient aussi nous aider en cas de besoin si leur quota du nombre de déplacements ne sont pas épuisés.

Les procédures sont sur le site-web <https://www.beewallonie.be/sante-des-abeilles/neutralisation-des-nids-de-frelons-asiatiques-pour-les-apiculteurs/>

Mais encore, vous pouvez faire appel à nos neutralisateurs Nicolas Polidoroff et Gaëtan Fiévez qui n'ont pas ménagé leurs efforts cet automne. D'autres dont Philippe Mahy s'y ajouteront puisqu'ils ont suivi la formation récemment.

Ensuite pour l'an prochain, nous espérons en plus la concrétisation d'un plan d'aide à la destruction de nids **en domaine privé** que nous a proposé la Ville de Nivelles.

Enfin, je voudrais aussi souligner que le groupe Facebook Vespa Hunter 1400 fonctionne très bien, avec plusieurs nids (au moins 25) annihilés grâce à l'action de citoyens pas du tout apiculteurs mais conscientisés et qui sont solidaires.

Mais malgré la mise en œuvre des divers plans et de toutes les bonnes volontés la prise en charge financière de la destruction des nids continuera à poser un problème, notamment l'intervention ou pas de certaines zones de secours. Pourquoi certaines de ces zones interviennent-elles même chez les particuliers ? Et pas en BW ?

Pompiers, neutralisateurs, groupes d'apiculteurs, d'autres ? agréés (forcément) qui auraient détruit un nid suivant des conditions établies et la réglementation en cours (évidemment) enverraient un document pour preuve (photo, etc.) à la Région wallonne et seraient rémunérés par elle. Nous ne retournerons pas en arrière, mais c'eût été trop de simple comme système. Je ne pense que pas que la méthode qui est en cours sera moins onéreuse en fin de compte. Nous verrons.

Pour conclure provisoirement, il n'est déjà presque plus possible de comptabiliser le nombre total approximatif de destruction en 2023 sur Nivelles, très impactée cette année.

Beaucoup plus positif, notre première conférence de la saison : « Histoire de l'apiculture » par monsieur Jacques Ernoux nous a permis de nous replonger dans le "bon vieux temps" de l'apiculture hors des périodes "gros soucis" que nous connaissons actuellement et nous l'en remercions vraiment.

Pour suivre, le très important dénombrement des colonies, voir page suivante

Je vous présente mes meilleures salutations,

Jean-François Charlier

Autre thème récurrent de l'automne dans la vie des Cercles apicoles, le **dénombrement des ruches**

J'ai repris le texte de l'explication très complète de ce dénombrement rédigé par Thierry Van der Schelden qui est secrétaire à la SRAWE (Wavre). Notre Président Guy Van Ael va commencer à contacter les apiculteurs désignés cette année pour cette opération.

Chers apicultrices et apiculteurs,

Comme chaque année, voici venu le temps **du dénombrement de nos colonies**.

La Commission européenne demande à la Belgique et ses autres états membres de lui transmettre chaque année le nombre de ruches (ou **colonies**) présentes sur son territoire et prêtes pour l'hivernage. Ce comptage des ruches existantes permet notamment de suivre le cheptel apicole européen et de déterminer la répartition du montant des subsides européens au secteur apicole

Afin de remplir nos obligations, je vous invite à accueillir positivement et donner suite lorsque notre Président Guy Van Ael fera appel à vous pour compléter les statistiques de notre Cercle apicole.

Quelques petites infos à ce propos :

a) Les ruches (ou colonies) dénombrées doivent être telles que définies à l'article 1er du Règlement délégué 2015/1366, libellé comme suit : Article premier : Ruches : Aux fins du présent règlement, on entend par « ruche » l'unité contenant une colonie d'abeilles utilisée pour la production de miel, d'autres produits de l'apiculture ou de matériel de reproduction des abeilles, ainsi que tous les éléments nécessaires à la survie de la colonie.

b) Les **ruches dénombrées sont les ruches qui sont prêtes pour l'hivernage** : Une ruche prête pour l'hivernage est définie comme une unité pouvant héberger à l'abri des intempéries une colonie d'abeilles composée d'une reine et d'un nombre suffisant d'ouvrières que pour hiverner dans de bonnes conditions et disposant de suffisamment de provisions pour ce faire. Afin de faciliter la compréhension, le terme « colonie » est utilisé à la place de « ruches » dans le cadre du dénombrement des ruches.

c) Le comptage se rapporte à la période du **1er septembre au 31 octobre**, conformément à l'article 2 du Règlement délégué 2015/1366, libellé comme suit : Article 2 : Méthode de détermination du nombre de ruches : Les États membres soumettant des programmes nationaux pour le secteur de l'apiculture visés à l'article 55 du règlement (UE) no 1308/2013 (ci-après dénommés « programmes apicoles ») disposent d'une méthode fiable pour déterminer, chaque année entre le 1er septembre et le 31 octobre, le nombre de ruches prêtes pour l'hivernage présentes sur leur territoire.

d) Si vous êtes membre d'une autre association apicole, veillez à ne compter qu'une seule fois les colonies afin de ne pas faire un double comptage.

Nous remercions pour le suivi que vous porterez à cette obligation. Le comité CRAN

La vie du Cercle

apiculturenivelles.be ou le [Teams](#)

Prochaines activités et conférences du Cercle apicole de Nivelles

Contact Guy Van Ael 0486 / 82 02 34 ou J-F Charlier

**"Adaptations de la gestion apicole au vu des changements climatiques"
Agnès Fayet le vendredi 15 décembre 2023 à 19h30**



Les conférences se déroulent (**à confirmer**) au «Foyer des Récollets» devenu « **MJ SQAD** » ou « Maison des Jeunes » de Nivelles qui se trouve **Rue de Charleroi** (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas). Il est possible que nous changions de local en cours d'exercice
Les détails plus précis d'horaires et/ou de localisation vous parviendront en temps opportun.

"Plantations et organisation d'un jardin mellifère" Jean-Nicolas Arnould vendredi 12/01/2024 et "Observations au trou de vol" par Renaud Delfosse le 15/03/2024

Voici d'ailleurs la suite de l'agenda plus complet de cet hiver

« Journée de l'Arbre » dans le cloître de la Collégiale Sainte-Gertrude le samedi 25 novembre en matinée de 8h à 13h

Conférence d'Agnès Fayet "Adaptation de la pratique apicole face aux chgts climatiques" le vendredi 15 décembre

Conférence de Jean-Nicolas Arnould "Plantations jardin mellifère" le vendredi 12 janvier 2024

Souper de Saint-Ambroise le samedi 20 janvier 2024

AG FABW le samedi 3 février

AG CRANivelles le dimanche 14 février

Conférence Renaud Delfosse sur « Les observations au trou de vol » le **vendredi 15 mars**

Lundi de Pentecôte le lundi 20 mai

Expo anniversaire du CRANivelles entre le jeudi 19 et le vendredi 27 septembre au Vaux-Hall

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces activités, bien cordialement, le comité CRANivelles

Agenda chez nos collègues apiculteurs, consultez leurs sites web.

L'Abeille du Hain (Wauthier-Braine) abeilleduhain@live.be

Chemin du Rosoir, N°10 à Wauthier-Braine Contact : **Agnès Beulens** 02/366.03.30

SRAWÉ Société royale d'Apiculture de Wavre et Environs (avec soutien Ville de Wavre) www.srawe.be Contact : thierry.vanderschelden@gmail.com ou tél 0477/56 46 43

SRABE Société royale d'Apiculture de Bruxelles & Environs « Bruxelles m'abeilles »
Au Potelier des Pilifs, Rue du Craetveld 124 - 1120 Neder-Over-Heembeek

Jeudi 7 décembre pm

Procession Saint-Ambroise escorté par la fanfare jusqu'au pied de Manneken-Pis.

« Pipi – Hydromel » offert par le Ketje et Xavier Rennotte de Nectar & Co

Conférence « Introduction des reines dans les colonies » par Didier Brick le dimanche 10 décembre à 14h30

L'AAJIE (Association des Apiculteurs Jodoigne, Incourt et Environs) eddy.dagrain@aajie.be

Cercle Apicole de Charleroi CAC secretariat.cac.charleroi@gmail.com

Maison communale de Marchienne-au-Pont Place Kennedy, N°1

Rebecq-Enghien <http://www.apiculture-rebecq-enghien.be/> 0479/65 95 94

Musée du Miel et de l'Abeille à Lobbes (Royale Amicale Sylvain Thibaut)

Rue Fontaine Pépin, N°12 à 6540 LOBBES

Infos : 0499/29.08.41

www.museedumie.be

<http://abeilleetnature.be>

UFAWB (Union des Fédérations apiculteurs de Wallonie & Bruxelles)

rédaction de la revue « Apiculture en Wallonie » : rédaction Benoit Urbain +32

477 206806

apiculture.en.wallonie@gmail.com

Autres sites importants:

beewallonie.be

CARI <https://www.cari.be>

<http://butine.info/> 010/47 34 16 info@cari.be

Vous pouvez de renseigner vos prises de frelons via le formulaire ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdH4mp-qErsyfWcen4tRYMholqC1wtNv-fZTr7-DWl14sQQQ/viewform?usp=sf_link

invasives@spw.wallonie.be

<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

Réflexion sur une optimisation des pièges à frelons.

En observant les frelons asiatiques attaquant mon rucher, j'ai constaté deux choses :

Les frelons sortent plus tôt que les abeilles.

Un matin, les pièges et ma tapette à mouches ont éliminé une vingtaine de frelons. Le reste de la journée la pression a été moins forte que la veille, et malheureusement que le lendemain.

Probablement qu'un nombre déterminé de frelon est affecté à un rucher. Et il faut un certain temps pour combler les vides dans les rangs des prédateurs. De ce qui précède je tire la conclusion suivante : tuer un maximum d'individu le matin est très Intéressant.

Il serait dès lors peut-être bénéfique de fermer les ruches le soir, et de ne les ouvrir qu'une heure après le passage des premiers frelons. À défaut de trouver des abeilles en vol, ils se précipiteraient dans les pièges pour ne pas rentrer bredouille dans les nids.

Cette opération, serait à tenter le premier jour de bon temps après un ou quelques jour(s) froid(s) et/ou pluvieux. En effet les frelons affamés après une courte disette plongeraient avec délice dans les pièges.

Bien sûr, je conviens cette méthode prendrait du temps et n'est pas facile à appliquer. Peut-être ma réflexion purement théorique est-elle fantaisiste ? Mais je désirais la partager avec d'autres apiculteurs.

Daniel GILBERT (que nous remercions pour sa participation volontariste au débat)

[AB PROKILL \(0474/44.64.98\)](mailto:ABPROKILL@fg-api.be) ou [FG-API \(0474/28.56.59\)](mailto:FG-API@fg-api.be)

Christophe peut fournir des embouts pièges en 3D à placer sur des pots de miel.

Vu il y a déjà 1 an, mais ce fut tragiquement d'actualité cette saison

<https://www.facebook.com/groups/117936102250509/permalink/1264989144211860>

Un nouveau type de piège-muselière (transmis par Pierre DeNauw)

<https://www.facebook.com/100003062585893/posts/pfbid0yMnaZmZrhrhja3k9pfznVKUtbWxj736vnoLXuwn7bD8kMGnHqS5hml7smqzV1ul/?sfnsn=mo>

Suite des informations relatives à l'AFSCA

1) Loque européenne

<https://butine.info/attention-loque-europeenne-en-wallonie-et-a-bruxelles/>

<http://www.favv-afscsa/apiculture/santeanimale/>

Rappelons qu'il est obligatoire de s'inscrire à l'AFSCA. Inscription obligatoire (mais gratuite sous de 24 ruches). Avec une intervention en cas de destruction sanitaire pour cause de loque européenne (ou loque US). **Donc de grâce, inscrivez-vous.**

L'application <https://www.favv-afscsa.be/professionnels/foodweb/> permettra par ensuite de gérer ses données, grâce au login communiqué par l'AFSCA
Télécharger le document, le compléter, **le scanner et l'envoyer par mail à l'unité de contrôle de la province : Brabant wallon et Namur : Info.BNA@afscsa.be**
Hainaut : Info.HAI@afscsa.be (précisions dans la revue précédente)

2) Étiquetage des miels : voici un exemple français des informations à faire figurer obligatoirement sur les étiquettes.

En non obligatoire le N° Siret pourrait être remplacé par le N° AFSCA pour couper court à toute discussion.

Le coin des petites annonces

Le Cercle royal apicole de Nivelles n'est pas partie prenante dans les achats de colonies et/ou de matériel d'occasion entre membres. Il relaye uniquement les infos et ne pourrait en aucune

Poursuite des discussions sur l'étiquetage des miels à la CE.

Les États membres sont en train de finaliser leur position sur l'étiquetage obligatoire de l'origine des mélanges de miels.

La question de l'étiquetage des mélanges de miels, et notamment des pourcentages par pays d'origine, est au centre des discussions dans les groupes de travail du conseil de l'UE.

Contrairement à la proposition de la commission européenne, les États membres souhaitent rendre obligatoire l'indication de la part de chaque pays dans ces mélanges. Pour répondre à ces préoccupations, la présidence espagnole du Conseil de l'UE a rédigé un projet de compromis incluant deux amendements sur le sujet. L'objectif pour le Conseil de l'UE est de démarrer les discussions techniques avec le parlement européen dès le mois décembre.

L'INDICATION D'ORIGINE AU CŒUR DE LA PROPOSITION DE LA PRÉSIDENTE

La première proposition concerne l'indication de l'origine des pays en cas de mélange de miels. Le projet de texte suggère que les pays d'origine où le miel a été récolté soient indiqués dans l'ordre décroissant de leur poids sur l'étiquette, avec le pourcentage que chacun représente. À la suite de préoccupations exprimées par les États membres, la proposition ne prévoit aucune dérogation concernant l'indication obligatoire d'origine en fonction du poids du contenant.

Si plus de quatre pays sont représentés dans le mélange alors l'obligation d'indication du pourcentage ne s'applique qu'aux quatre parts les plus importantes. Pour des raisons de lisibilité, la présidence propose que le pays soit indiqué en utilisant le code à deux lettres (conformément aux normes ISO) si le contenant est inférieur à 30 g.

La deuxième proposition concerne une modification de la directive Miel sur les méthodes de vérification de la conformité du miel. La présidence espagnole propose que la commission européenne élabore dans un délai de quatre ans un acte d'exécution visant à harmoniser ces méthodes permettant de détecter les fraudes au miel.

Ces propositions auraient reçu un soutien général des délégations. Sur cette base, la présidence espagnole va à présent préparer un mandat de négociation qui devra ensuite être approuvé par les représentants des États membres. Parallèlement, le parlement européen doit aussi se prononcer sur ce dossier. La commission de l'Environnement est compétente au fond et un projet de rapport a d'ores et déjà été publié. À l'instar des États membres, ce document plaide pour un étiquetage aussi exact que possible sur l'origine du miel. Le vote est prévu lors de la réunion du 29 novembre.

« Le Sillon Belge » N° 4086 du jeudi 26 octobre 2023

Quelles sont les mentions obligatoires à inscrire sur mon étiquette de pot de miel ?

6 mentions obligatoires :

- Dénomination de vente
- Poids net
- Date de durabilité minimale (DDM)
- Nom (ou raison sociale) et adresse
- Numéro de lot (sauf si la DDM fait office de numéro de lot) qui peut être mentionné sur l'étiquette ou sur le pot
- Pays d'origine
- Signalétique tri harmonisée

Mentions non obligatoires :

- Appréciée par le consommateur : une languette d'inviolabilité
- Code-barre / QR Code
- Texte descriptif du produit
- N° SIRET

Langue d'inviolabilité

Informations à inscrire sur l'étiquette :

- Nom et adresse de l'apiculteur
- Poids net
- Origine
- Dénomination de vente*
- Votre logo/visuel
- Texte descriptif du produit
- Numéro de lot ou DDM

* Se référer à la fiche dédiée de la DGCCRF :
- appellations « fantaisistes » sont à proscrire
- appellations lorsque le miel est commercialisé sur le marché doivent être attestés par les analyses de laboratoire correspondantes.
Exemple de mention non-autorisée : « miel de terroir »
Le site de la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf>

manière être tenu responsable en cas de désaccord entre vendeur et acheteur.

4 grilles à Reines DDT 10 neuves acier galva sans cadre 6€ ou 22€ les 4

Localisations pour rucher

Mme Antoine a un bel endroit à proposer en fond de jardin à Ittre, Rue de l'Ascension N°11.

Ses coordonnées téléphoniques : 0472 / 50 23 28

Mr Lionel Selleslagh Avenue du Monde, 10 0486/ 36 12 43

selleslagh.lionel@gmail.com

Pour infos et POLÉMIQUES qui ne tarderont pas. Bonne lecture

La préservation des insectes : l'affaire de tous !

La préservation des insectes, c'est une évidence pour Philippe Wegnez, naturaliste au pays de Herve. Et cela ne concerne pas seulement les agriculteurs. C'est l'affaire de chacun d'entre nous car nous pouvons tous agir pour préserver l'environnement et les insectes, affirme-t-il. Il nous présente son point de vue, parfois un peu dérangeant, comme il le reconnaît volontiers.

La préservation des insectes est un sujet d'une grande complexité, explique d'emblée Philippe Wegnez. Tout est imbriqué car l'environnement forme un tout avec ses propres équilibres. Les interventions de l'homme, visant à éliminer certains insectes qu'il juge nuisibles (alors que d'autres sont tolérés) influencent ces équilibres allant même jusqu'à les rompre. Pourtant on n'imagine pas toujours les « services rendus » par ces insectes. Les exemples ne manquent pas...

Des équilibres complexes et fragiles

On classe les mouches parmi les ravageurs indésirables. Pourtant, elles sont indispensables pour éliminer les excréments et pour servir de nourriture aux oiseaux, guêpes... En les éliminant, on touche à des équilibres dans la nature. Et ce n'est pas sans conséquences pour d'autres insectes ou pour les oiseaux.

Cette situation concerne bien d'autres cas, explique notre interlocuteur, comme les guêpes ou les fourmis. On oublie trop souvent les services rendus gratuitement par ces insectes qui peuvent nous paraître dérangeants. On n'imagine pas que les guêpes mangent des milliers de mouches. En détruisant les guêpes, on contribue à l'utilisation de plus d'insecticides pour tuer les mouches.

Donc si un nid de guêpes n'est pas réellement gênant, il faut le laisser en place. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas... surtout si on fait appel à des sociétés spécialisées dans l'élimination des nuisibles.

Les fourmis règlent aussi des choses dont la majorité des gens n'ont pas conscience. En mangeant le miellat des pucerons (excrément des pucerons), elles empêchent la prolifération des champignons et bactéries sur les plantes envahies par ces pucerons. Le miellat, très riche en sucre est en effet un véritable bouillon de culture pour les champignons et bactéries. En le consommant, les fourmis limitent le développement des parasites. Et s'il y a trop de pucerons, elles les déplacent ou les mangent. Ce sont donc des auxiliaires qu'il ne faut pas éliminer. D'ailleurs, ajoute Ph. Wegnez, les traitements contre les fourmis ne servent à rien.

Des bousiers pour éliminer les excréments

L'exemple des bousiers est également éloquent explique Philippe Wegnez. Une étude sur ces insectes est actuellement en cours en France et des recensements de population de bousiers sont réalisés pour mieux les connaître.

Les traitements du bétail ou des chevaux avec des vermifuges ou des antibiotiques ont une incidence sur les insectes coprophages qui éliminent les excréments. En effet, les résidus des traitements des animaux passent dans les excréments et affectent directement les coprophages, en les tuant ou en les empoisonnant. C'est le cas notamment des bousiers dont les populations sont en régression. Or les bousiers sont mangés par des oiseaux ou des chauves-souris. C'est donc toute la chaîne alimentaire qui se trouve impactée par ces modifications de population de bousiers.

Cela peut paraître sans grande importance mais la disparition et la diminution de ces insectes peut être fort impactante. Cela s'est vu en Australie où les bousiers n'étaient pas adaptés aux bouses des bovins importés sur ce continent. La dégradation des bouses prenait beaucoup de temps et elles se sont ainsi accumulées au fil du temps, couvrant de grandes surfaces et générant de réels problèmes pour les éleveurs notamment suite à la prolifération des mouches. L'introduction durant des décennies de plusieurs espèces de bousiers spécifiques aux bouses bovines a permis d'améliorer la situation. Mais les recherches sont toujours en cours.

Pollinisation par les abeilles domestiques

La pollinisation des plantes dépasse largement l'abeille domestique, explique M. Wegnez. Les abeilles sauvages, les guêpes, les fourmis, les papillons, les mouches, les coléoptères... participent avec les abeilles domestiques à la pollinisation. Et ces autres insectes sont importants car à certaines températures, les abeilles domestiques ne volent pas alors que les abeilles sauvages, les bourdons et d'autres insectes pollinisateurs volent.

Et il précise qu'il n'est pas tracassé par la disparition des abeilles domestiques mais bien par celle de tous les autres insectes pollinisateurs. Et d'ajouter que trop d'abeilles domestiques nuisent à l'environnement. En effet poursuit-il, les abeilles domestiques exploitent les ressources alimentaires des insectes indigènes et s'il y a trop d'abeilles domestiques dans un milieu appauvri en fleurs, cela a un impact négatif sur le reste de l'entomofaune car il y a surexploitation par les abeilles domestiques.

Ce constat est un peu dérangeant et le public ne veut pas entendre cela, précise-t-il. Mais les scientifiques commencent à l'écrire.

Apiculture : une activité économique

Pour M Wegnez, la disparition des abeilles domestiques n'est pas entièrement un problème environnemental. Selon lui, la première cause de la disparition des abeilles, ce sont les pratiques des apiculteurs. Viennent ensuite les pesticides et la disparition des fleurs. Et d'expliquer que le secteur apicole est une réelle activité économique.

À côté de la pollinisation, il y a la production de miel, de propolis, de grains de pollen... Et en apiculture, on a agi comme dans l'agriculture, en pensant à la production. On a sélectionné des abeilles moins agressives, produisant plus de miel et restant cantonnées dans les ruches.

Chez certains apiculteurs, on exploite les ruches au maximum, quitte à affaiblir les abeilles et on leur donne du sucre pour les nourrir en hiver. Et lorsque les abeilles sont attaquées par les varroas par exemple, on réagit souvent dans le secteur apicole comme dans le secteur agricole, en traitant les ruches... alors qu'on reproche les traitements phytosanitaires chez les agriculteurs...

La préservation de l'environnement

Les premiers naturalistes sont les agriculteurs et les chasseurs, explique notre hôte. Ils ont créé des mares près des fermes pour abreuver le bétail, laver le linge, éteindre les incendies... Cela permettait de maintenir une réelle biodiversité. Ils entretenaient aussi des kilomètres de haies. Pour des raisons de facilité, tout cela a disparu.

L'homme fait et défait en fonction de ses besoins. Dans certains cas, cela sert l'environnement, mais parfois pas. Ainsi, Les haies ont été remplacées par des barbelés, bien plus faciles à entretenir. Et les mares ont peu à peu disparu, l'eau alimentaire étant bien plus facile à utiliser. Ces changements se font de manière naturelle, sans vraiment prendre conscience de l'impact que cela peut avoir sur l'environnement.

Des connaissances et expériences acquises par les anciens ont été perdues avec ces changements. Mais on ne peut pas stigmatiser les agriculteurs pour autant car en matière d'environnement, on fait tous des erreurs constate Philippe Wegnez. C'est aussi parfois le cas dans la gestion de réserves naturelles. On les gère sur base de quelques critères porteurs aux yeux du grand public (maintien de certaines espèces). Mais c'est l'ensemble de la biodiversité qui doit être sauvegardée. Et tout le monde est concerné par la préservation des insectes et la sauvegarde de la biodiversité. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à pouvoir faire quelque chose pour favoriser la biodiversité. C'est trop facile de les stigmatiser.

Agir à son niveau

Les particuliers disposant d'un jardin peuvent planter des haies--de préférence 2 rangs--avec des espèces indigènes, poursuit-il. Et s'ils disposent d'assez de place, ils peuvent aussi créer une mare naturelle ou laisser une partie du jardin à l'état sauvage et pratiquer la fauche tardive en octobre. Les zones réservoir ainsi créées permettraient de rétablir un véritable réseau écologique si chacun s'y mettait. Et l'intervention des agriculteurs ne serait même pas indispensable, estime-t-il. Et de conclure qu'on a donc tous notre petite pierre à apporter à l'édifice

« Le Sillon Belge » du jeudi 24 août 2023

Ce bulletin du "Cercle Royal Apicole de Nivelles", ASBL, est dans la continuité de celui créé en 1970 par le "Cercle Royal Apicole de Nivelles et Environs" fondé en 1924. Il est distribué gratuitement aux membres du Cercle et aux personnes de la région intéressées par l'apiculture. Son but est d'informer les membres qui ne participent pas aux activités du Cercle, annoncer et commenter les conférences.



Mais aussi de faire connaître auprès du public notre section et les expositions auxquelles nous participons. Ce bulletin n'a pas la prétention de remplacer ni même de vouloir compléter la revue « Apiculture en Wallonie ».

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, la dernière abeille infestée, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas »

(Les articles parus dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs)

Cotisations 2024 à verser au N° BE59 0018 0719 0226

Membres de soutien : 15 € (revue du Cercle)

Membres apiculteurs : 30 € (comprenant l'abonnement à la revue « Apiculture en Wallonie », à la revue du Cercle et l'assurance responsabilité civile pour le rucher).

En cas d'accident, avertir au plus vite le secrétariat de la FABW
Jean-Michel Doncq au 010 / 86 19 49 ou par GSM 0477 / 48 30 94
Adresse secrétariat: Rue du rand Brou N° 64 à 1320 Tourinnes-la-Grosse
secretariat.fabw@doncq.be
<http://fabw.be>

Quand les bousiers n'effectuent pas leur travail...

L'exemple des bousiers en Australie, non adaptés à la dégradation des bouses de bovins introduits dans le pays évoqué par Philippe Wegnez a éveillé notre curiosité. On a voulu en savoir plus... Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'histoire est assez étonnante et toujours d'actualité.

L'histoire commence à la fin du 18ème siècle en Australie, avec l'introduction de bovins par les colons anglais. Ce qu'on ne savait pas à l'époque, c'est que les bousiers présents en Australie – environ 500 espèces- étaient spécialisés dans la digestion des excréments secs et fibreux des marsupiaux. Ils n'étaient pas adaptés à la destruction des bouses bovines, riches en eau, et avec un pH et des odeurs différentes des bouses des marsupiaux présents sur ce continent.

Cela n'avait guère d'importance au début, dans ce pays si vaste où les pâtures ne manquaient pas. Mais le cheptel s'est développé au fil des siècles pour atteindre dans les années 1960 les 30 millions de têtes, produisant quelque 40 millions de tonnes d'excréments par an. En l'absence de bousiers efficaces, les bouses mettaient de 2 à 7 ans selon les endroits pour disparaître. En cumulé, les bouses couvraient chaque année 10.000 km² de près. Quand les bouses finissaient enfin par disparaître, les plantes à haute valeur nutritive qu'elles avaient recouvertes laissaient place à des graminées moins appétentes que le bétail ne consommait pas.

Les éleveurs élargissaient leurs pâtures vers des zones plus arides, réduisant ainsi l'espace réservé à la faune sauvage. Mais ce n'était pas l'unique souci car ces bouses non dégradées ont aussi permis le développement de milliards de mouches préjudiciables au bétail et aux hommes dans le sud de l'Australie. C'était devenu un réel problème environnemental et économique.

Les autorités australiennes ont donc réagi en décidant d'introduire – à grand frais- des bousiers spécifiques à la dégradation des bouses bovines. Durant ces dernières décennies, des bousiers ont été importés, avec toutes les précautions d'usage pour ne pas introduire de nouveaux parasites ou maladies du bétail, de France, d'Afrique du Sud et plus récemment du Maroc.

Plusieurs espèces de bousiers non indigènes participent désormais à la dégradation des excréments bovins dans le sud de l'Australie et en conséquence, à la lutte contre la multiplication des mouches car ils perturbent leur ponte, assèchent les matières fécales et recyclent les bouses, privant ainsi les mouches de leur nourriture. La solution semble bien fonctionner même s'il a fallu des années pour trouver les espèces adéquates agissant t'en été mais aussi au printemps. *« Le sillon Belge » du jeudi 24/08/2023*

Pour réflexion cette fois

Et si l'avenir de l'agriculture passait par la préservation des insectes ?

Quand on se promène dans les vergers de Pierre-Marie Laduron, à Warsage difficile de faire un mètre sans croiser une guêpe, un papillon ou un syrphe. Et c'est bien normal. Car, même si on n'irait pas jusqu'à dire que le fruiticulteur bio a fait de la préservation des insectes son cheval de bataille, il y accorde une attention toute particulière. « Et on n'a pas attendu que les politiques nous encouragent pour le faire. On a par exemple toujours eu des abris pour insectes dans le verger », explique le principal intéressé. Il y a ça, plus les bandes fleuries, plus le lierre qu'on laisse pousser sur les tuteurs, «il sert de refuge pour les insectes », et encore tout le reste. Au final, ses cultures constituent quasiment un coin de paradis pour de nombreux hexapodes.

Mais au fait, pourquoi se donner tout ce mal, alors qu'il pourrait tout simplement faire le ménage à grands coups de pesticides, herbicides et autres cides? « Parce que, simplement, en préservant une biodiversité importante, on arrive à trouver un équilibre à éviter un grand nombre de problèmes.»

Des insectes très utiles

Simple exemple : le syrphe (vous savez, cette espèce de mouche qui a une dégaine de guêpe). « En plus d'être un pollinisateur, il s'attaque aux pucerons.» D'une bête, deux coups.

Autre exemple : il y a quelques mois, il a reçu la visite d'araignées rouges. « Elles ont attaqué les feuilles de mes arbres, qui ont fort souffert. C'est sûr que le boutonement sera un peu moins joli l'année prochaine. » Mais on ne peut pas non plus dire que les araignées rouges ont ravagé ses cultures. Et en plus, il n'a même pas dû intervenir pour les éliminer. « Les autres insectes ont fait le travail eux-mêmes. »

Laisser vivre, la solution ?

"Jusqu'ici, tous les modèles « Peace and love » ont fini par se casser la gueule"

Et au final, la solution miracle, ce serait de laisser la nature faire les choses ? « Quand même pas. Jusqu'ici, tous les modèles « Peace and love » ont fini par se casser la gueule. Tout simplement parce que ce n'est pas viable d'un point de vue économique.» Donc, il faut intervenir de manière raisonnée.

« Par exemple, tous les ans, j'introduis des bourdons dans mes vergers (NDLR : un bourdon coûte environ 55 cents). Ils sont plus efficaces que les abeilles pour polliniser. » Et en plus, ils se mettent au travail dès qu'il fait huit degrés. « Pour les abeilles, il faut attendre qu'il en fasse 10 ou 12. »

Bref, tout ça pour dire que, oui, la préservation des insectes peut jouer un grand rôle dans l'agriculture. « Ils permettent de limiter l'usage de produits qui, en plus de coûter cher, tuent autant les ravageurs que les auxiliaires. »

« Il n'y a pas qu'un seul bon modèle »

Si Frédéric Francis apprécie le « modèle Laduron », il insiste sur le fait qu'il n'y a pas une seule bonne manière de faire.

Il faut mettre en place des mesures de préservation, mais de manière raisonnée. ©EDA

Et évidemment, l'entomologue Frédéric Francis, qui est le doyen de la faculté de Gembloux (ULiège), apprécie le modèle mis en place par Pierre-Marie Laduron : « C'est sûr qu'au niveau de la préservation des insectes, il va dans le bon sens. »

Mais attention, loin de lui l'idée de dire que la « méthode Laduron », est la seule qui marche et que toutes les autres ne valent rien. « Il n'y a pas qu'un seul bon modèle. Bien sûr, il faut mettre en place des mesures qui favorisent la préservation de la biodiversité et de la nature. Mais tous les acteurs ne pourront pas agir à la même échelle car il faut aussi qu'ils s'en sortent d'un point de vue économique. »

On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a

Bref, chacun fait ce qu'il peut avec ses contraintes. Et aussi en fonction des aides auxquelles il a droit. « L'agriculteur qui bénéficie de mesures agro-environnementales pourra se permettre de baisser ses prix. Par contre, celui qui fait du bio sans percevoir d'aides devra expliquer à sa clientèle pourquoi ses prix sont plus élevés que dans d'autres commerces », conclut Frédéric Francis.

Il faut varier les cultures

Chez Pierre-Marie Laduron, il y a des pommes, des poires, des prunes...

On le disait : avec une grande biodiversité au niveau des insectes, on peut empêcher l'apparition de ravageurs. « Mais c'est aussi important d'intégrer de la biodiversité végétale, détaille Frédéric Francis. Les monocultures vont être attirantes pour certains ravageurs qui, sur une grande surface, vont faire de gros

dégâts. » Mais en revanche, si on multiplie les espèces végétales, « cette appétence va être beaucoup moins importante ».

Un point de vue totalement partagé par Pierre-Marie Laduron. « Mon grand-père avait plein de cultures différentes, et il n'a jamais rencontré de problèmes. »

Mais encore une fois, l'argent est le nerf de la guerre. « Il pouvait se permettre de faire ça car le lait était rémunérateur. Aujourd'hui, il faut absolument que les cultures soient rentables. »

Comment préserver les insectes ?

Chez vous aussi, vous pouvez œuvrer pour la préservation des insectes, par exemple en installant des bandes fleuries dans votre jardin. « C'est important de multiplier les espèces végétales, avance Frédéric Francis. Si vous avez plusieurs types de plantes, qui fleurissent à différents moments de l'année, vous allez attirer des insectes pendant une longue période, et pas juste pendant quelques semaines. »

Les nichoirs à insectes sont également les bienvenus. « Le mieux, c'est de mettre des morceaux de bambou de différents diamètres et d'ajouter d'autres structures comme des pommes de pin et de la paille. Vous attirerez ainsi différentes espèces d'insectes. »

Vincent Roger « Vers l'Avenir » du mercredi 30 août 2023

Guy Van Ael – Président

Allée des Sources, N° 2 à 1400 Monstreuux 0486 / 82 02 34
benedicte.tintinger@hotmail.com

Vincent Hemberg

Rue Passe-tout-Outre, 8 à 7340 Warquignies 0478 / 96 78 90 vincent.hemberg@gmail.com

Christophe Lippevelts

Rue de la Station, 16 à 7160 Chapelle-lez-Hairlaimont 0498 / 59 00 94
lippevelts.Christophe@gmail.com

Philippe Mahy – Responsable du rucher tampon

Rue Barbette, N° 13 à 1404 Bornival 0477 / 46 32 17 barbette13@yahoo.fr

Maxime Pierson

Rue Haneliquet, 2 B0201 à 1401 Baulers 0479 / 52 20 76 maxime@pierson.be

Jean-François Charlier – Rédacteur, Trésorier & Moniteur-club

Avenue du Centenaire, N° 12 à Nivelles 0494 / 98 02 96 jfcharlier59@gmail.com